



**LES CAUSSES
DU QUERCY**

DE SITE EN SITE



**L'actualité
Natura 2000**
des Causse du Quercy
Mars 2021 / Numéro 15



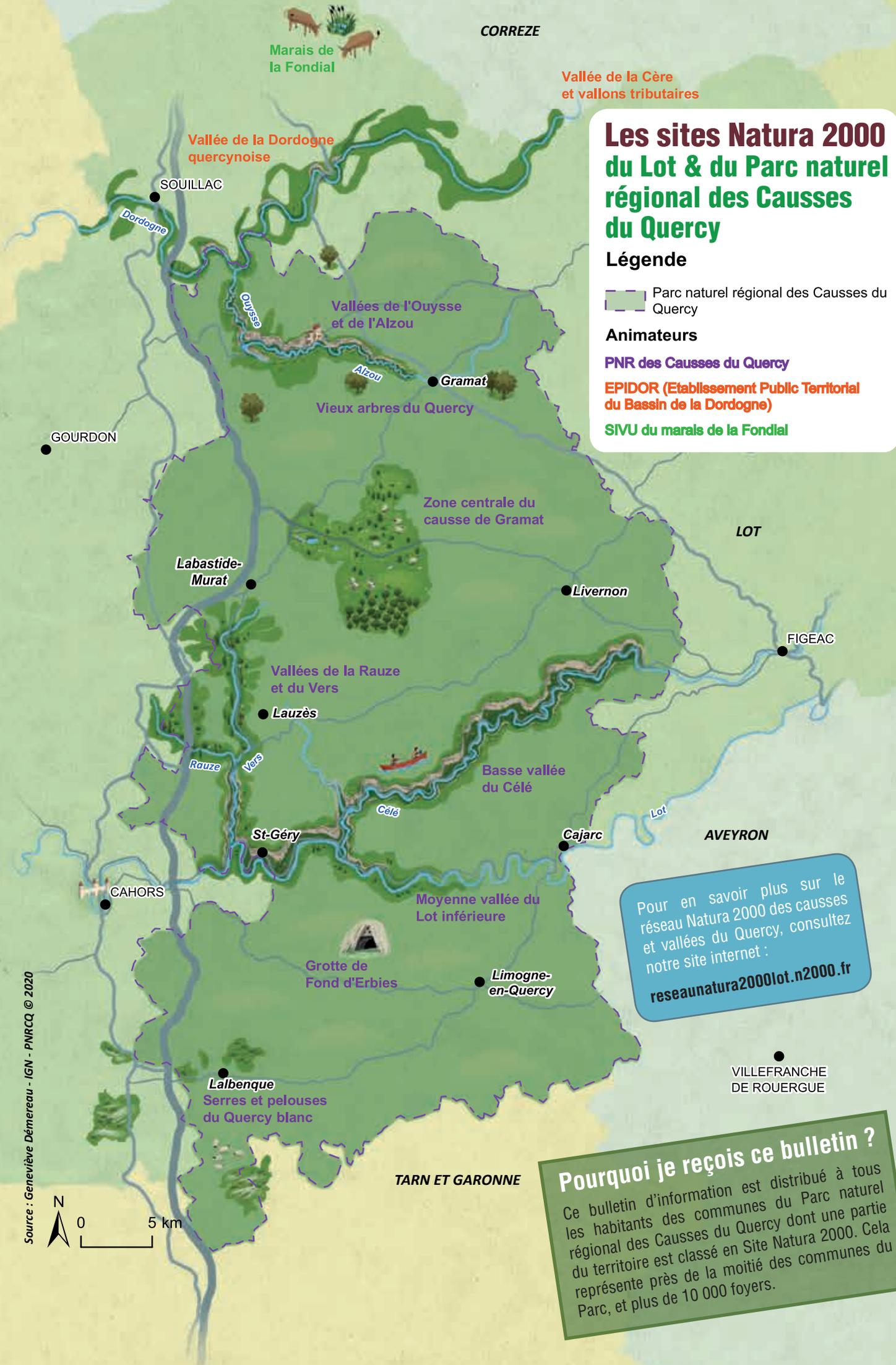
**Parc
naturel
régional
des Causse
du Quercy**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Causse du Quercy
Géoparc
mondial
UNESCO



Les sites Natura 2000 du Lot & du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Légende

Parc naturel régional des Causses du Quercy

Animateurs

PNR des Causses du Quercy

EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne)

SIVU du marais de la Fondial

Pour en savoir plus sur le réseau Natura 2000 des causses et vallées du Quercy, consultez notre site internet : reseaunatura2000lot.n2000.fr

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Pourquoi je reçois ce bulletin ?
 Ce bulletin d'information est distribué à tous les habitants des communes du Parc naturel régional des Causses du Quercy dont une partie du territoire est classé en Site Natura 2000. Cela représente près de la moitié des communes du Parc, et plus de 10 000 foyers.

Source : Geneviève Démeréau - IGN - PNRQC © 2020



DE SITE EN SITE



**le magazine
d'information sur
l'actualité des sites
Natura 2000 !**



Catherine MARLAS

*Présidente du Parc naturel régional
des Causses du Quercy*

L'érosion de la biodiversité à l'échelle planétaire est un fait. Plus encore, une inquiétude. Car nous savons que l'avenir de nos sociétés est intimement lié à notre environnement naturel.

C'est dans ce cadre qu'a été instaurée la directive de l'Union Européenne 92/43/CEE, dite « Directive Habitats, Faune, Flore », il y a maintenant bientôt 30 ans. Le réseau des sites Natura 2000 émane alors de cette Directive dans un but : maintenir voire rétablir la biodiversité, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles, à l'échelle de l'Union Européenne.

En France, cette Directive est clairement déclinée : il s'agit non pas de mettre sous cloche ces espaces naturels exceptionnels, mais bien de rechercher un équilibre entre l'homme et la nature. Ainsi, la France donne une large place à la concertation avec les acteurs locaux, et propose des contrats Natura 2000 aux propriétaires et ayants droit de parcelles.

Dès 1999, le Parc est créé autour d'un projet commun qui fait écho à cette politique européenne : développer les activités humaines tout en assurant la préservation de ses patrimoines naturels et culturels. Au travers de sa Charte actuelle, il veut ainsi protéger et préserver les sites naturels majeurs du territoire, avec un investissement particulier sur les sites Natura 2000, et, évidemment, avec la mobilisation de tous les acteurs locaux.

Aujourd'hui, le Parc souhaite poursuivre l'animation des 13 sites Natura 2000 de son territoire, en renouvelant son rôle de structure porteuse. Cet engagement, sur 3 ans, s'inscrit dans la poursuite d'un travail concret, ayant permis de mobiliser plusieurs millions d'euros sur les 23 000 hectares concernés. Bien sûr, l'animation menée par le Parc a nécessité et nécessitera encore l'aide et la participation de centaines de propriétaires, d'éleveurs, d'élus et d'usagers, pour garantir la qualité de notre territoire de demain.

Formons le vœu que cela se poursuive !

Des nouvelles des comités de pilotage (COPIL)

Établi au moment de la création du site Natura 2000, le COPIL est l'organe officiel de concertation et de débat. Il conduit l'élaboration du plan de gestion du site (appelé document d'objectifs) et veille à sa bonne mise en œuvre. Le COPIL regroupe l'ensemble des acteurs concernés par la vie du site et se réunissant régulièrement : services de l'État, collectivités, organisations socioprofessionnelles, associations, gestionnaires de l'espace... Actuellement, de nouveaux Présidents sont en train d'être désignés lors des réunions pour une période de 3 ans.



*Journée de rencontre des
membres des différents COPILs*



Un album jeunesse illustré

la page des enfants

Une sortie terrain
avec un naturaliste



© Aurélie Bordenave



La grande quête des lutins

Un parcours éducatif pour explorer la biodiversité des causses et vallées du Quercy

Considérant qu'une meilleure connaissance de l'environnement qui nous entoure est nécessaire à sa préservation, le Parc a élaboré un nouveau programme ludo-éducatif destiné aux jeunes de son territoire. Depuis janvier 2020, les écoles situées sur le territoire du Parc ont pu ainsi bénéficier du parcours éducatif « Nature en livre, nature en live ».



© Aurélie Bordenave

Celui-ci repose sur l'exploration de l'album Natura 2000 « La grande quête des lutins », un ouvrage jeunesse qui a pour objectif de sensibiliser les enfants aux richesses de la biodiversité. Au fil des pages de l'album, un lutin nous entraîne à la découverte d'une diversité de paysages remarquables : pelouses sèches, prairies naturelles, grottes, falaises... Une histoire fiction qui aborde des questions bien réelles de protection de la biodiversité et de la place de l'homme dans l'environnement !

Accompagnés d'animateurs naturalistes, les élèves partent ensuite en fin d'année scolaire « pour de vrai » à la découverte de la vie sauvage dans un milieu naturel étudié dans les pages de l'album.

Pour l'année scolaire 2019-2020, deux classes de Limogne-en-Quercy, deux classes des Pechs du Vers, une classe de Saint Gély-Vers, deux classes de Livernon, une classe de Lalbenque et une classe de Montfaucon se sont inscrites au parcours. Le contexte sanitaire nous a malheureusement contraints à reporter ce beau programme en 2020-2021. Avec l'inscription plus récente de deux autres classes (Aujols et Miers), ce sont donc au total 11 classes qui participent à « La grande quête des lutins » cette année scolaire !

Le parcours éducatif « Drôles de chauves-souris » en vidéo !

Le Parc a reçu en 2019 un Grand Prix Natura 2000, décerné par le Ministère de la transition écologique, en récompense de son programme éducatif « Drôles de chauves-souris » ! Merci à tous les partenaires, aux écoles et aux élèves qui ont participé ! Depuis 2016 et durant trois années scolaires, 240 élèves ont ainsi découvert l'exceptionnelle biodiversité des sites Natura 2000 et tout l'intérêt de la préserver pour nous et pour les générations futures. Une vidéo a été tirée de ce programme.



© OFB

Retrouvez la vidéo réalisée par l'Office français de la biodiversité sur la chaîne YouTube du Parc :
www.youtube.com/c/PNRCQ



DOSSIER BIODIVERSITÉ

De l'intérêt des vieux arbres...

Qu'il s'agisse des oiseaux, des insectes, des champignons ou encore des chauves-souris, la forêt est un habitat pour de nombreuses espèces : 60% de la biodiversité mondiale est forestière et 15% est abritée par les **vieux arbres**, les arbres sénescents et les **bois morts**. Souvent abîmés par les aléas du temps, ces derniers méritent pourtant notre intérêt pour des raisons plus vastes : parce qu'ils luttent contre le réchauffement climatique par le carbone qu'ils stockent, parce qu'ils contribuent à la stabilité du microclimat, ou encore parce qu'ils assurent l'avenir de la forêt en elle-même, en participant à la composition du terreau et de l'humus, garantissant ainsi un sol fertile pour les générations suivantes.

Il y a arbre mort et arbre mort !

Concernant le bois mort, le vocabulaire ne manque pas. Par exemple, volis ou chandelle pour le bois mort sur pied, chablis ou souche pour le bois mort au sol... Mais attention, chacun a ses particularités et héberge des espèces bien différentes. Ainsi, pour s'abriter, les pics et les chauves-souris utiliseront les parties aériennes du bois mort, tandis que les salamandres profiteront du bois mort au sol.



Le terme de « **vieux bois** » ou de « **vieil arbre** » désigne des arbres qui ont atteint leur phase de maturité (généralement plus de 80 ans sous nos latitudes) précédant les phases de sénescence puis de mort de l'arbre. Ces « vieux bois », avec les arbres sénescents (vieillissants) et les arbres morts constituent des "arbres-habitats" (voir poster ci-après).





*Lichen
fruticuleux*



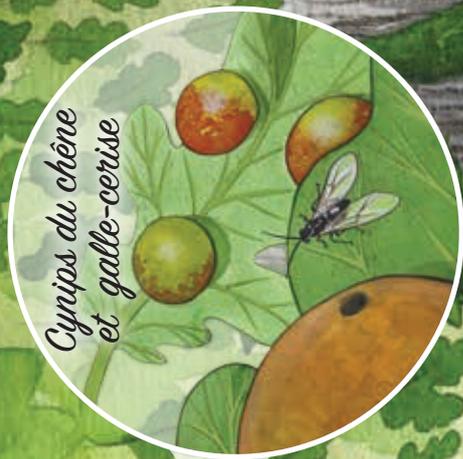
Genette



Grand Capricorne



Pic noir



*Cynips du chêne
et galle-cerise*



Pique-prune



Barbastelle d'Europe



Collète du lierre



*Lucane
cerv-volant*



*Schizophylle
commun*



Taupin violacé



Syrphe



*Cortinaire de
Bulliard*

*Ganoderme
aplani*

Salamandre

Crotter de genette

L'arbre mort ou vieillissant, un lieu de vie insoupçonné !

Plus les arbres sont âgés, plus ils ont subi au cours de leur histoire les aléas du temps : coup de vent, foudre, chute d'un arbre voisin, parasite, maladie ... Ces aléas entraînent des singularités morphologiques qui vont être utilisées par de nombreuses espèces plus ou moins spécialisées. Les dendromicrohabitats désignent ces particularités « supports de vie » présentes sur les « arbres-habitats ». Il en existe différents types : les cavités basses, les fentes, les cavités hautes, les écorces décollées... Les arbres-habitats pourront servir alors tout à la fois d'abri, de nourriture, de lieu de reproduction ou d'hibernation à bon nombre d'espèces.

DOSSIER

BIODIVERSITÉ

... À la gestion forestière



La croissance des arbres nous est souvent familière, mais il en est autrement pour des phénomènes plus complexes : décomposition, symbioses entre les arbres et les champignons, échanges de ressources entre arbres adultes et jeunes arbres... Autant de processus qu'il est utile de prendre en compte dans la gestion forestière et dont certains ne peuvent s'opérer que sur des temps longs. Aussi, pour préserver de très nombreuses espèces dépendantes des écosystèmes forestiers et a fortiori pour préserver les forêts elles-mêmes, il est essentiel de maintenir des espaces forestiers diversifiés en essences et présentant des vieux arbres et du bois mort, ce qui n'est pas incompatible avec la production de bois. Voici quelques astuces pour y parvenir :

- Garder du bois mort sur pied ! Le volume de ce type de bois est d'environ 5m³/ha dans les forêts de production françaises, contre 40m³ et jusqu'à 200m³ dans les forêts naturelles comparables.

- Compenser les pertes de revenus ? C'est notamment possible dans les sites Natura 2000 grâce au **contrat « îlot de sénescence »**. Mais les aides financières ne sont pas une finalité... A l'avenir, ces îlots fourniront par exemple des semenciers autochtones et adaptés à leur environnement ; des vieux arbres aux systèmes racinaires développés et sources de mycorhizes pour les arbres plus jeunes ; ou encore du bois mort abritant des larves d'insectes qui une fois adultes viendront lutter contre les ravageurs et ainsi faciliter la régénération !

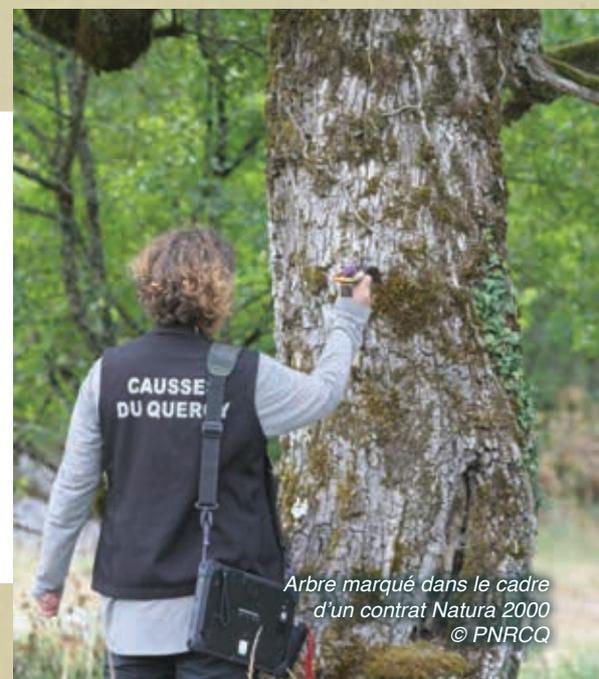
- Raisonner à différentes échelles : parce que les espèces forestières ont des besoins variés, et qu'il s'agit bien de garantir des écosystèmes complexes et fonctionnels, le maintien des vieux bois doit se raisonner de l'arbre en lui-même à l'ensemble du massif forestier en passant par le peuplement. Pour le massif, il s'agit de laisser à leur libre évolution des zones de plusieurs centaines d'hectares ; pour le peuplement, des îlots de sénescence d'a minima 2 ha et dans l'idéal de 10 ha sont à rechercher ; pour l'arbre, le maintien de 5 à 10 arbres-habitats par hectare est un bon objectif.

- S'interroger sur sa connaissance de la forêt et sur son objectif, parce que « faire propre » est souvent contraire à une bonne gestion de sa forêt : il n'y a souvent pas d'intérêt économique à couper des gros bois avec dendromicrohabitats et, de plus, la coupe et la récolte de bois mort n'ont aucun intérêt pour les arbres vivants ; au contraire, les arbres-habitats, morts ou vivants, hébergent les insectes pollinisateurs, accueillent les prédateurs des ravageurs... Enfin, gardons à l'esprit que les écosystèmes forestiers et leurs fonctionnements sont encore pour beaucoup méconnus, et qu'au-delà d'objectifs de production très concrets, le principe de précaution pourrait dans un certain sens garantir la préservation de nos forêts ! Allier production forestière et protection de la biodiversité est possible !

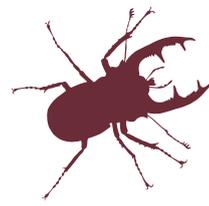
Des contrats Natura 2000 « îlot de sénescence » pour le maintien d'arbres favorables à la biodiversité

Pour favoriser les espèces dépendantes des îlots forestiers matures, le dispositif Natura 2000 permet de mobiliser des contrats forestiers « îlot de sénescence ». Ces contrats prônent l'absence de coupes sur des parcelles montrant des signes de maturité forestière pendant au moins 30 ans pour laisser la forêt reprendre son cycle naturel. En contrepartie, le propriétaire forestier est indemnisé pour le manque à gagner.

Si vous êtes intéressé par la mise en place d'un contrat « îlot de sénescence », n'hésitez pas à contacter les animatrices Natura 2000 du Parc pour plus d'informations ! (contacts en dernière page).



Arbre marqué dans le cadre d'un contrat Natura 2000
© PNRCQ



la vie des sites



Forêt de la Brauhnie
© PNRCQ

Un îlot de sénescence au cœur de la forêt de la Brauhnie

Le massif de la Brauhnie est sans aucun doute le massif forestier historique le plus important du Lot.

Accompagné par le Parc, animateur du site Natura 2000 de la « Zone Centrale du Causse de Gramat », un propriétaire de Quissac a placé 17 hectares de ses surfaces forestières en îlot de sénescence.

Cette parcelle est l'une des plus remarquables du département avec une densité importante de vieux arbres de gros et de très gros diamètres, mais également avec de nombreux arbres-habitats. La biodiversité forestière exceptionnelle qu'elle accueille (coléoptères, chiroptères...) en fait un « hot spot » de la région Occitanie, avec par exemple la présence d'une espèce connue uniquement de quelques localités en Europe : le Taupin violacé, en danger d'extinction.

Grâce à la mise en place du contrat Natura 2000 « îlot de sénescence », la sortie d'exploitation de ce secteur forestier va conduire à une augmentation rapide du volume de bois morts au sol, favorisant ainsi d'autant plus la biodiversité présente. La parcelle aura alors rapidement les caractéristiques standards des « vieilles forêts » les plus matures de la région !



Vallée de l'Ouyse
© PNRCQ

Deux îlots de sénescence créés en forêt de hêtres en vallée de l'Ouyse

Les hêtraies sont très localisées sur le territoire du Parc et en déclin, en raison notamment du dépérissement des hêtres lié au changement climatique. Au sein du site Natura 2000 des Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou, il reste quelques parcelles de cet habitat d'intérêt européen. Grâce à l'engagement d'un propriétaire à Calès et à l'appui technique du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Occitanie, deux îlots de sénescence de 3 hectares chacun ont été créés en 2020. Cette action permet, outre la conservation de l'habitat de hêtraie calcaire pendant au moins 30 ans, la préservation des espèces de faune et de flore inféodées : insectes, mousses, lichens, champignons, oiseaux, chauves-souris...

Des animations sur la forêt

Pour faire suite aux veillées sur la faune cachée des vieux arbres de l'hiver 2019, le Parc a organisé à l'automne dernier deux animations nature sur la forêt quercynoise, en sites Natura 2000, entouré de ses partenaires : Département du Lot, Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie, Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, propriétaires forestiers, grimpeur élagueur, et école d'ingénieurs de Purpan-Toulouse.

Ces moments d'échanges avec le public ont permis d'aborder la question toujours en débat de la conciliation de la préservation de la biodiversité forestière avec la production de bois.

À l'occasion de ces deux animations, organisées le 8 octobre au château de la Pannonie à Couzou dans le cadre de la Fête de la science, et le 17 octobre dans la vallée de la Rauze à Bellefont-la-Rauze, 70 personnes ont pu appréhender la biodiversité des forêts et des vieux arbres, ainsi que les pratiques sylvicoles mises en œuvre ou recommandées pour préserver ces milieux pour aujourd'hui et pour demain.



Dans le parc du château
de la Pannonie
© PNRCQ

la vie des sites

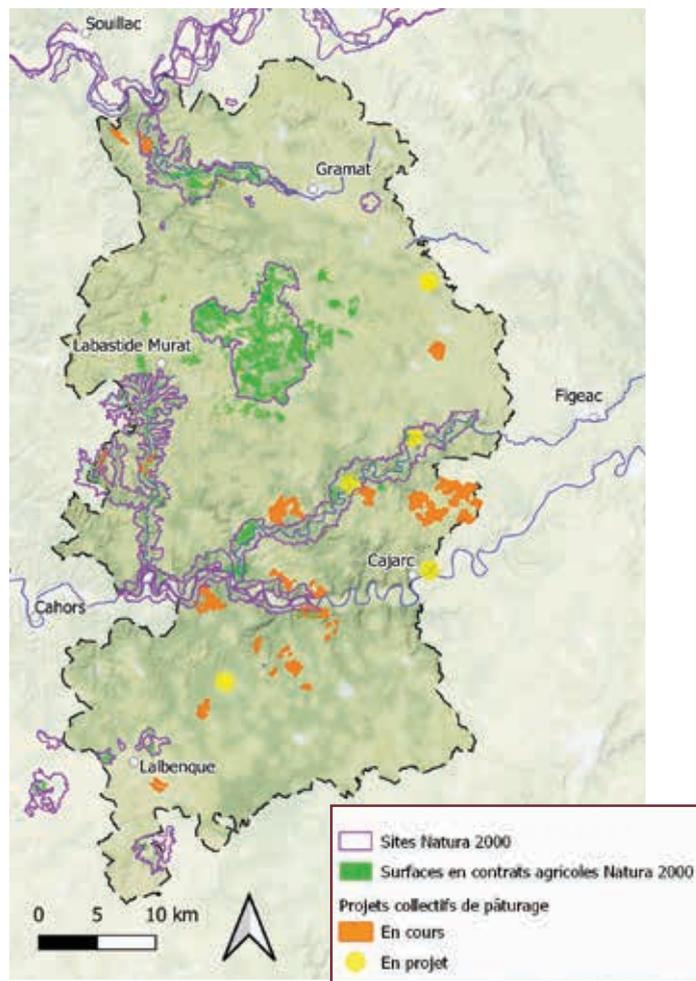
Au total depuis 2016, pour les contrats agricoles :
105 éleveurs engagés, 3 500 ha de milieux pastoraux
préservés, et 1 500 000 € de contrepartie financière.

Les contrats agricoles Natura 2000 mobilisés pour la préservation des milieux pastoraux

Les milieux pastoraux sont un enjeu majeur des sites Natura 2000. Pour les préserver, le dispositif Natura 2000 permet de mobiliser des contrats auprès des agriculteurs. Ces contrats agricoles, appelés également Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), engagent pendant 5 ans l'éleveur à maintenir ou ajuster ses pratiques pastorales pour la préservation de la biodiversité. Une contrepartie financière est allouée par l'État et l'Europe pour le respect des engagements.

Ainsi, en 2020, les contrats signés en 2015 arrivaient à échéance, et 58 exploitants se sont engagés dans des MAEC sur 2 700 hectares de pelouses, de landes et de prairies de fauche au sein des sites Natura 2000. Le Parc et son prestataire, l'Adasea d'Oc., ont réalisé les diagnostics écologiques et d'exploitation, pour élaborer les plans de gestion écopastoraux mis en œuvre sur les parcelles engagées. La contrepartie financière totale sur 5 ans est de l'ordre de 1 million d'euros.

En 2021, les contrats signés en 2016 arrivent à échéance. Comme nous entrons dans une phase de transition entre deux PAC (politique agricole commune), l'Etat permet de renouveler les contrats, pour les agriculteurs qui le souhaitent, le temps qu'un nouveau programme soit adopté. Le Parc propose actuellement aux agriculteurs concernés un accompagnement technique pour réaliser ces renouvellements lors de la prochaine déclaration PAC.



Les Associations foncières pastorales, ça continue !

Sur le Parc, il existe aujourd'hui dix Associations foncières pastorales (AFP), dont trois en site Natura 2000, représentant plus de 2 200 hectares de milieux pastoraux remis en pâturage. Aux côtés du Département du Lot, coordinateur de ces projets, le Parc anime quatre AFP (Assier, Calès, Crégols-Lugagnac et Vers-Rauze), et cinq nouveaux projets sont en émergence. Ce travail répond à plusieurs enjeux portés par le Département du Lot, le Parc, et les collectivités locales : lutte contre les incendies ; préservation des pelouses, des landes sèches et des espèces associées ; soutien à une économie agricole locale ; et entretien des paysages. Concrètement, il s'agit de reconquérir des espaces embroussaillés grâce à l'activité pastorale locale et à la mobilisation volontaire des propriétaires, des éleveurs et des usagers locaux. Diagnostics croisés écologiques et pastoraux, travaux et aménagements pastoraux, animation et suivi des groupes d'acteurs... sont autant d'étapes conduites collectivement pour mener à bien ces projets ambitieux !



Le site Natura 2000 des Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou : « site pilote » national pour évaluer l'efficacité de la MAEC « retard de fauche »

la vie des sites

Après des décennies de travail mené sur chaque site Natura 2000 (plus de 1 700 sites en France !) avec la mise en œuvre des documents d'objectifs et des mesures de gestion, l'Office français de la biodiversité et le Ministère de la transition écologique ont souhaité évaluer les effets de cette politique européenne en France.

En 2019, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par PatriNat, centre national d'expertise et de données sur la nature, pour rechercher des « sites pilotes », dans le but d'examiner l'efficacité de l'une des actions menées dans le cadre de Natura 2000, à savoir la mesure agro-environnementale et climatique « Retard de fauche », sur les prairies de fauche et les espèces associées.

Le Parc a candidaté, en collaboration avec Nicolas Savine pour le suivi ornithologique, Wilfried Ratel pour le suivi phytosociologique et Rémi Rudelle pour le suivi des abeilles sauvages. Le site Natura 2000 des Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou a ainsi été retenu pour faire partie des cinq « sites pilotes » en France, les quatre autres étant situés dans le Gers, le Périgord-Limousin, le golfe du Morbihan et en Lorraine.

Le suivi national a démarré en 2020 pour cinq années. Sur la base de protocoles nationaux standardisés élaborés par le Muséum national d'histoire naturelle et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), il s'agit de mesurer l'impact de la pratique de retard de fauche proposée dans les contrats agricoles (MAEC) sur la préservation de la biodiversité caractéristiques des prairies naturelles.

Deux prairies situées à Rocamadour, en vallée de l'Ouyse, servent donc de référence nationale : l'une bénéficiant d'une MAEC « retard de fauche » et l'autre non, utile en tant que « parcelle témoin ».



Damier de la succise
© D. Demerges



Parcelle témoin à Rocamadour
© PNRCQ

Mise en défens d'un ruisseau au sein du site Natura 2000 des « Vallées de la Rauze et du Vers »

Après deux années d'animation, la mise en défens d'un affluent du Vers à Puycalvel, sur la commune de Lamothe-Cassel, est en cours de concrétisation. Financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Europe (FEADER) et la Fédération du Lot pour la pêche et la protection du milieu aquatique, et réalisés par les éleveurs eux-mêmes, les travaux vont consister d'une part à poser des clôtures empêchant l'accès du bétail au cours d'eau, et d'autre part à installer des passerelles et des bacs d'abreuvement pour permettre au bétail de circuler et de s'abreuver.

L'objectif : améliorer la qualité de l'eau du ruisseau pour favoriser l'écrevisse à pieds blancs ! Cette espèce, endémique et en danger d'extinction en Europe, a besoin d'une eau claire et bien oxygénée. Or, les suivis ont démontré une régression importante de la population d'écrevisses à pieds blancs du secteur entre 2001 et 2017, d'où la nécessité d'intervenir !



Écrevisse à pieds blancs © Valentine Plessy

les brèves des sites

Un plan d'actions pour l'ancrage de Natura 2000 sur le territoire



Après quinze ans d'animation des sites Natura 2000 sur son territoire, le Parc a souhaité évaluer l'ancrage de ce dispositif : il paraissait important de prendre le temps de regarder en arrière pour mieux se projeter dans le futur, et de dresser le bilan de l'implication des acteurs du territoire.



Geneviève Barbarin
© PNRCQ

Ce travail de diagnostic a été confié à l'été 2020 à Geneviève Barbarin, étudiante en Master Information et médiation scientifique et technique de l'Université d'Aix-Marseille.

Il a permis d'identifier les forces et les faiblesses des échanges entre le Parc et les acteurs locaux, ainsi que les attentes des différents publics envers ce dispositif et le Parc. Ces éléments ont conduit à la définition d'objectifs :

- Favoriser l'implication des acteurs locaux dans la gestion des sites afin de leur offrir la possibilité de s'exprimer et d'interagir dans les prises de décision,
- Favoriser la compréhension du dispositif et la connaissance des milieux naturels afin que la méfiance vis-à-vis du dispositif s'estompe et qu'un climat de confiance puisse être instauré,
- Augmenter la visibilité du dispositif Natura 2000,
- Faire des Présidents de COPIL des ambassadeurs de Natura 2000 sur le territoire,
- Redynamiser les relations avec les partenaires afin que ceux-ci se sentent plus impliqués,
- Mobiliser des moyens humains sur la médiation,
- Favoriser une découverte pédagogique de la biodiversité du territoire au travers du dispositif Natura 2000,
- Accompagner les acteurs locaux dans la connaissance et la prise en compte des enjeux de conservation de la biodiversité.

Afin de répondre à ces objectifs, un plan d'actions à 5 ans a été rédigé et servira de fil conducteur pour les actions de médiation des prochaines années. Lecteurs et lectrices de ce magazine, votre avis compte ! Si vous souhaitez nous proposer des idées, un questionnaire est à votre disposition en page d'accueil du site : reseanatura2000lot.n2000.fr

LES OBSERVATOIRES PARTICIPATIFS

Les observatoires participatifs « arbres remarquables », « points d'eau » et « vers luisants » sont disponibles... N'hésitez pas à partager vos observations sur :

www.parc-causses-du-quercy.fr/observatoires

Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à nous contacter



Laetitia Givernaud et Marie-Clélia Lankester

Parc naturel régional des Causses du Quercy

11 rue Traversière - 46240 Labastide-Murat
Tél. 05.65.24.20.50

contact@parc-causses-du-quercy.org

Visitez le site internet du Parc :
www.parc-causses-du-quercy.org



David Barthès
DDT du Lot

Unité Forêt, chasse,
milieux naturels

127 quai Louis Eugène
Cavaignac
46000 Cahors

Retrouvez toutes les informations & actualités

des sites Natura 2000 du territoire du Parc
naturel régional des Causses du Quercy & du
Département du Lot sur le site internet :

reseanatura2000lot.n2000.fr

Natura 2000 De site en site n°15

L'actualité des sites Natura 2000 des Causses du Quercy

Directrice de la publication : Catherine Marlas,
Présidente du Parc

Rédaction : PNR des Causses du Quercy (L. Givernaud,
C. Hervé, M.-C. Lankester)

Relecture : CEN Occitanie (N.Gouix), CRPF Occitanie
(M.Lestrade), Département du Lot (I.Lapèze), DDT du Lot
(D.Barthès), PNR des Causses du Quercy (A.Aellen, P.
Andlauer, E. Villeneuve)

Photo de couverture : Lucane cerf-volant © N.Gouix

Photos intérieures : D.Demerges, PNR des Causses du
Quercy (L.Givernaud, M.-C. Lankester, S.Soulas)

Cartes : Geneviève Démereau, PNR des Causses du
Quercy (F. Daval)

Illustrations : Aurélie Bordenave, Cécile Chauvin,
Valentine Plessy, Sarah Stringhetta

Conception graphique : Sarah Stringhetta

Impression : Imprimerie GRAPHO12

Tirage : 11 500 exemplaires

ISSN : 2105-3634

